

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: Surfox-G
Numéro FDS: S-10
Identifiant du produit: 54-A 061 (100mL), 54-A 063 (500mL), 54-A 065 (1.5 L), 54-A 066 (5L), 54-A 067 (20L), 54-A 068 (208L)
Date de Révision: juil. 07, 2021 **Date d'impression:** juil. 13, 2021
Version: 1.0 **Remplace la date:** N.A.
Nom du fabricant: Canada - Walter Surface Technologies Inc.
Adresse: 5977 Trans Canada Highway West Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1
N° de téléphone en cas d'urgence: INFOTRAC® 1-800-535-5053. International call collect: 1-352-323-3500 24 hours/day, 7 days/week.
Numéro d'information: www.walter.com
Fax:
Produit / utilisations recommandées: Removes heat tint from welded areas on stainless steel and dissolves free iron to enhance passivation

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ou un mélange dangereux selon le Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA des États-Unis, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada et la Directive 1999/45/CE du Conseil et ses modifications ultérieures.

Dangers non classés ailleurs (Physiques et Santé)

Aucune donnée disponible

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CAS	Nom Chimique	%/poids
0007758-29-4	SODIUM PHOSPHATE, TRIBASIC	3.00% - 7.00%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise ou d'inquiétude.

Contact oculaire

En cas d'irritation, rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Contact cutané

Rincer / laver à l'eau tiède coulant doucement et en utilisant un savon doux pendant 5 minutes ou jusqu'à élimination du produit. En cas d'irritation cutanée ou de malaise : Consulter un médecin.

Voie orale

En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche. En cas de malaise ou de doute : Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Signes/symptômes de surexposition Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur, larmoiement, rougeur Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : do

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Incendie majeur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos.

Agents extincteurs inappropriés

NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

En cas d'incendie, les produits de décomposition dangereux peuvent inclure les oxydes de carbone. Une fumée dense peut être générée lors de la combustion.

Procédures anti-incendie

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. La pulvérisation d'eau est recommandée afin de refroidir ou de protéger les matériaux ou les structures exposés. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éviter l'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface, l'eau détruisant la mousse. Toute pulvérisation d'eau peut permettre de minimiser ou disperser les vapeurs et de protéger le personnel. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Mesures d'urgence

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer.

Équipements de protection

Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle (EPI).

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

Précautions environnementales

Avertir les autorités en cas de survenue ou de possibilité d'une exposition publique ou dans l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a entraîné une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air). Empêcher le matériel déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluvieux, les autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Écarter les contenants de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Éliminer les matériaux contaminés conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (p. ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) dans des contenants en vue de l'élimination des déchets selon les réglementations locales.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter de recevoir sur la peau, dans les yeux ou sur les vêtements. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les

salles à manger. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Laver les mains après utilisation.

Exigences de ventilation

Signaler immédiatement les défaillances du système d'aération. Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition.

Exigences de stockage

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et avec les agents oxydants forts. S'assurer que les contenants sont bien fermés et correctement étiquetés. Tout contenant ayant été ouvert doit être refermé avec soin afin d'empêcher tout risque de fuite.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux.

Protection cutanée

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. Il est conseillé de porter un tablier et des bottillons de protection imperméables aux produits chimiques (par ex., en néoprène ou en caoutchouc nitrile).

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA TWA (mg/m3)
--------------	-------------------	-----------------	--------------------	------------------	------------------	-----------------	-----------------	------------------

Nom Chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm
--------------	----------------	-------------------	-----------------	-----------------	--------------------------	-----------------------	-----------	------------

Nom Chimique	CAN_ONsmg	CAN_ONsppm	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinogen
--------------	-----------	------------	------------------	-------------------	-----------------	--------------------	------------------

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient NIOSH TWA (mg/m3), CAN_ONtmg importantes, en cas de présence à une concentration inférieure à 1%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité	1.25-1.32 g/ml @ 20°C (68°F)
Densité	N/A
% COV	0.00000%
Densité COV	N/A

Apparence	Liquide (Pâle)
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	Sans Odeur
pH	6 - 7
Solubilité dans l'eau	Soluble dans les produits suivants: eau chaude et eau froide

INFLAMMABILITÉ	N/A
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	Closed cup: >93.3°C (>199.9°F)
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Coefficient eau / huile	N/A
La Pression de Vapeur	N/A
Point de décomposition	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable sous les conditions normales de manutention et d'entreposage.

Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des températures élevées, et éviter le contact avec des matières incompatibles.

Réactions/polymérisation dangereuses

Pas de données disponibles.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides, agents et oxydants

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Atteinte / irritation oculaire grave

Signes/symptômes de surexposition : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation,

larmolement, rougeur.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Signes/symptômes de surexposition : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmolement, rougeur.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Voies d'exposition probables

Inhalation, Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0001310-58-3 Potassium, hydroxyde de

LC50(Fish - Gambusia Affinis , 96 hrs) : 80 mg/L

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Persistance et dégradation

Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales.

Section 14) Informations relatives au transport

	Informations IATA	Informations IMDG	Informations relatives au transport selon le DOT des États-Unis	Canada TDG Information
Numéro ONU:	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport:	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Classe de danger:				N'est pas applicable

Classe de danger:	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	
Groupe d'emballage:	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Danger d'inhalation toxique:	NA	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Note / Disposition special:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant Marin:	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Substance dangereuse (RQ):			Aucune donnée disponible	

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

California Proposition 65

Prop 65: No products found

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0007758-29-4	SODIUM PHOSPHATE, TRIBASIC	3.00% - 7.00%	Canada_NPRI,DSL,CERCLA,SARA312,TSCA

Les informations de cette section ne répertorient pas les composants non dangereux qui pourraient être importants, en cas de présence à une concentration inférieure à 1%. Veuillez contacter le fabricant pour plus d'informations.

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail)

Version 1.0:

Date de Révision: juil. 07, 2021

Première édition.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.